



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2002/NGO/189
20 février 2002

FRANCAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-huitième session
Point 17 (b) de l'ordre du jour provisoire

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME:
DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Exposé écrit*/ présenté conjointement par la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[25 janvier 2002]

*/ Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les services d'édition.

En juin 2001, une mission internationale d'enquête mandatée par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (programme conjoint de la FIDH et de la OMCT), au Guatemala, a pu mesurer l'ampleur du climat d'insécurité dans lequel vivent les défenseurs, victimes d'actes de violence répétés de la part, notamment, d'individus armés non-identifiés.

La mission de l'Observatoire a pu constater que les défenseurs les plus visés sont, d'une part, ceux qui ont joué un rôle actif dans le mouvement de la société civile contre des phénomènes de corruption et en particulier la dénonciation de la falsification par plusieurs parlementaires du FRG (Front républicain du Guatemala) des dispositions fiscales de la loi sur les boissons alcoolisées, et d'autre part, ceux qui participent aux exhumations des charniers et aux procédures judiciaires contre les auteurs de crimes commis pendant la guerre. La situation des défenseurs des droits économiques et sociaux, et notamment des syndicalistes, est aussi préoccupante.

Le caractère systématique de ces agressions, leur déroulement, ainsi que l'absence, dans la plupart des cas, de mobile économique démontrent qu'on ne peut considérer ces actes comme relevant de la délinquance commune, en dépit de ce que cherchent à faire croire les autorités responsables des forces de l'ordre.

Parmi les agressions perpétrées envers les membres de la société civile, les cibles les plus exposées sont les organisations de défense des droits de l'Homme strictu sensu, telles que le Centro de Investigación y Acción Social (CEIBAS) qui, entre février 2000 et mai 2001, a subi quinze agressions de nature différente (intrusion dans les locaux et vol, cambriolages dans les domiciles des membres, attentats et tentatives d'enlèvement). Cette association a joué un rôle très important lors de la dénonciation de la falsification de la loi sur la taxation des boissons alcooliques imputée à plusieurs députés du FRG.

Les autres associations visées participent notamment aux exhumations de cimetières charniers et aux procédures judiciaires contre les auteurs de crimes. Familias de desaparecidos de Guatemala (FAMDEGUA), qui a été à l'origine de l'ouverture de la procédure dans l'affaire de DOS ERRES a subi deux agressions graves entre septembre 2000 et mai 2001 ; le Grupo de Apoyo Mútuo (GAM), entre novembre 2000 et mai 2001 a subi huit agressions (agressions physiques, menaces et harcèlements), le Centro de Acción legal para los Derechos Humanos (CALDH) entre mai 2000 et mai 2001 a subi deux agressions. Les locaux de Casa Alianza ont été cambriolés en avril 2001 et le coordinateur de son Programme de soutien légal a été menacé et intimidé, notamment en septembre. Ces faits semblent liés aux pressions exercées par l'association sur l'Etat, afin que les familles de cinq enfants des rues qui avaient été torturés et assassinés par deux policiers en 1990 obtiennent réparation¹. Enfin, la Fondation Mack en a subi trois pendant la même période.

Par ailleurs, les acteurs judiciaires chargés de cas impliquant des responsables des forces armées, ou des cas sensibles pour les secteurs économiques, politiques et/ou étatiques, sont particulièrement menacés. A titre d'exemple, plusieurs personnes en charge du dossier de l'assassinat de Monseigneur Gerardi, ont dû quitter le pays, comme Selvin Galindo, Henry Monroy, Eduardo Cojulun Sánchez, Marco Zeissig y Jazmin Barros Aguilar. De même, en octobre 2001, Matilde Gonzalez Izás, chargée de recherches à l'Association pour le progrès des sciences sociales (Asociación para el Avance de las Ciencias Sociales, AVANSCO), a été victime d'actes de harcèlement et de poursuites en raisons de ses travaux concernant les méthodes utilisées par l'Armée pour contrôler la population civile, en ayant recours à des ex-commissaires militaires et ex-patrouilles d'autodéfense civile (PAC).

¹ Le Gouvernement a dédommagé les familles en décembre 2001.

Les difficultés de l'administration de la justice sont préoccupantes en milieu rural où les lynchages sont nombreux. En mars 2001, un pas de plus a été franchi avec le lynchage du juge Álvaro Hugo Martínez Pérez. De nombreuses preuves signalent qu'il s'agit d'un lynchage organisé et non spontané.

Enfin, les violations des droits des syndicalistes s'inscrivent dans un contexte généralisé de non-respect des droits des travailleurs. Pour le maintient de ces conditions de travail précaires, les entreprises font recours à des hommes armés et à d'autres mesures de pression. La situation est aussi préoccupante pour les syndicalistes de la zone cafetière, où les licenciements, la violence, la destruction des logements, constituent des pressions habituelles pour maintenir la situation précaire des travailleurs.

La mission internationale d'enquête a constaté l'absence de volonté politique et d'actions fermes de la part des autorités compétentes pour résoudre, réprimer et prévenir ces agressions et protéger les victimes. M. Byron Barrientos, ministre de l'Intérieur n'a pas donné d'indications convaincantes sur les enquêtes réalisées, alors même que la vague d'agressions a coïncidé avec son arrivée au ministère de l'Intérieur.

En raison de la gravité de cette situation, l'Observatoire demande aux autorités guatémaltèques d'inviter la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme à se rendre au Guatemala.
